

N^o 22
 Gout
 Pierre François
 approuvons la
 surcharge du
 mot héritier contre
 Gout Wintrebert

L'an mil huit cent quarante huit troisième jour du mois
 d'août, à dix heures du matin, en la salle de la mairie et de la mairie
 à Dolphe Bourdres, Maire, officier de l'état civil de la commune
 de Bonhomme, Canton et arrondissement de Saint-Omer,
 Département du Pas-de-Calais, ont comparu François



Joseph Gout, âgé de vingt quatre ans, oursuif charpentier,
 et Pierre Augustin Wintrebert, âgé de trente ans, cantonnier,
 tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont
 déclaré que Pierre François Gout, âgé de cinquante sept
 ans, courus en fraude, né et domicilié en cette commune,
 marié à Joséphine Flamant, fils légitime des fins Pierre
 François Gout, et de Marie François Lequand, est décédé
 en la demeure, sise en cette dite commune, aujour d'hui
 à sept heures du matin. La dite déclaration faite par
 les Sieurs François Joseph Gout, et Pierre Augustin
 Wintrebert, ci dessus dénommés, le premier fils du défunt,
 et le second beau fils, nous étant assurés du décès par
 notre transport auprès de la personne décédée, nous en
 avons sur le champ dressé le présent acte, lecture faite
 les témoins ont signé avec nous.

J. Gout p. Wintrebert

Bourdres